

Nombre de membres en exercice : 22
Délégués présents ou représentés : 20
Votants : 20 + 1 pouvoir
Date de convocation : 06/05/2026
Absents ayant donné pouvoir : MME ADAM donne pouvoir à M. BASINSKI

Absents : MMES ADAM et SEIGNIER

INSTALLATION DU SYNDICAT

1. Installation des conseillers syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur René SCHULLER, Président, qui a déclaré les membres de l'Assemblée délibérante installés dans leurs fonctions.

2. Ouverture de séance

2.1. Présidence de l'Assemblée

Monsieur BONNEFOI, le plus âgé des membres présents, a pris la présidence de l'Assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des conseillers, a dénombré 20 titulaires et 1 pouvoir membres présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite invité l'Assemblée à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 5211-2, L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Désignation des assesseurs

L'Assemblée a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur BRICQUET Julien et Madame MOKRANI Sabrina.

2.3. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur BASINSKI Thomas a été désigné en qualité de secrétaire de séance par l'Assemblée.

3. Élection du Président

3.1. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il était porteur que d'un vote et l'a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaiter prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls en application de l'article L. 66 du Code électoral ont été sans exception signés par les membres du Bureau et annexés au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Lorsque l'élection n'a pas été acquise, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

3.2. Résultat de l'élection du Président

Monsieur VALENTIN Julien : 20

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Monsieur VALENTIN Julien a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

4. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de Monsieur VALENTIN Julien élu Président, le Conseil Syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président. En application des articles L. 5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents. Toutefois, si cette règle conduit à fixer à moins de quatre le nombre de Vice-Présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Au vu de ces éléments, l'Assemblée a fixé à 4 le nombre de Vice-Présidents par un vote à : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

4.1. Élection du premier Vice-Président

Monsieur BASINSKI Thomas : 17

Monsieur BECKER Laurent : 3

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Monsieur BASINSKI Thomas a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

4.2. Élection du deuxième Vice-Président

Monsieur PAUPHILET Alain : 20

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Monsieur PAUPHILET Alain a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

4.3. Élection du troisième Vice-Président

Monsieur THIBLET David : 20

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Monsieur THIBLET David a été proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

4.4. Élection du quatrième Vice-Président

Monsieur CHARNOTET Stéphane : 20

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Monsieur CHARNOTET Stéphane a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

5. Élection des membres du Bureau

5.1. Élection du premier membre du Bureau

Monsieur BECKER Laurent : 20

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Monsieur BECKER Laurent a été proclamé premier membre du Bureau et a été immédiatement installé.

5.2. Élection du deuxième membre du Bureau

Madame LAROSE Isabelle : 20

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Madame LAROSE Isabelle a été proclamée deuxième membre du Bureau et a été immédiatement installée.

5.3. Élection du troisième membre du Bureau

Monsieur MONFROY Gérard : 20

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Monsieur MONFROY Gérard a été proclamé troisième membre du Bureau et a été immédiatement installé.

5.4. Élection du quatrième membre du Bureau

Monsieur VILLAIN Yannick : 20

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Monsieur VILLAIN Yannick a été proclamé quatrième membre du Bureau et a été immédiatement installé.

5.5. Élection du cinquième membre du Bureau

Monsieur LEONE Raphaël : 20

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Monsieur LEONE Raphaël a été proclamé cinquième membre du Bureau et a été immédiatement installé.

5.6. Élection du sixième membre du Bureau

Madame CHEVALLOT Pascale : 20

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Madame CHEVALLOT Pascale a été proclamée sixième membre du Bureau et a été immédiatement installée.

5.7. Élection du septième membre du Bureau

Madame DEGUERNE Valérie : 20

Nombre de votants : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Madame DEGUERNE Valérie a été proclamée septième membre du Bureau et a été immédiatement installée.

DÉLIBÉRATION

Élection des délégués du SYVALOM

Vu les statuts approuvés du SYVALOM ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 5211-7 ;

Il appartient au Conseil Syndical du SYMSEM de désigner 3 délégués et 3 suppléants au Conseil du SYVALOM.

Sont candidats pour être délégués du SYVALOM :

- VALENTIN Julien
- THIBLET David
- BASINSKI Thomas.

Sont candidats pour être suppléants du SYVALOM :

- PAUPHILET Alain
- CHARNOTET Stéphane
- MONFROY Gérard.

Sont élus délégués à l'unanimité par le Conseil Syndical :

- VALENTIN Julien
- THIBLET David
- BASINSKI Thomas.

Sont élus suppléants à l'unanimité par le Conseil Syndical :

- PAUPHILET Alain
- CHARNOTET Stéphane
- MONFROY Gérard.

POINT ABORDÉ

Présentation du SYMSEM

La directrice fait une présentation du SYMSEM au nouveau Comité Syndical, ainsi que du SYVALOM :



PRÉSENTATION DU SYMSEM



Le SYMSEM

Le SYMSEM (Syndicat Mixte du Sud Est Marnais) est un syndicat mixte créé en 2002.

Il est administré par un Comité Syndical composé de délégués titulaires et suppléants désignés par les Communautés de Communes qui le composent. Les délégués votent le budget, approuvent le compte administratif, décident des travaux à mettre en œuvre et définissent la politique de gestion publique des déchets.

Son rôle :

Assurer une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il s'agit notamment de :

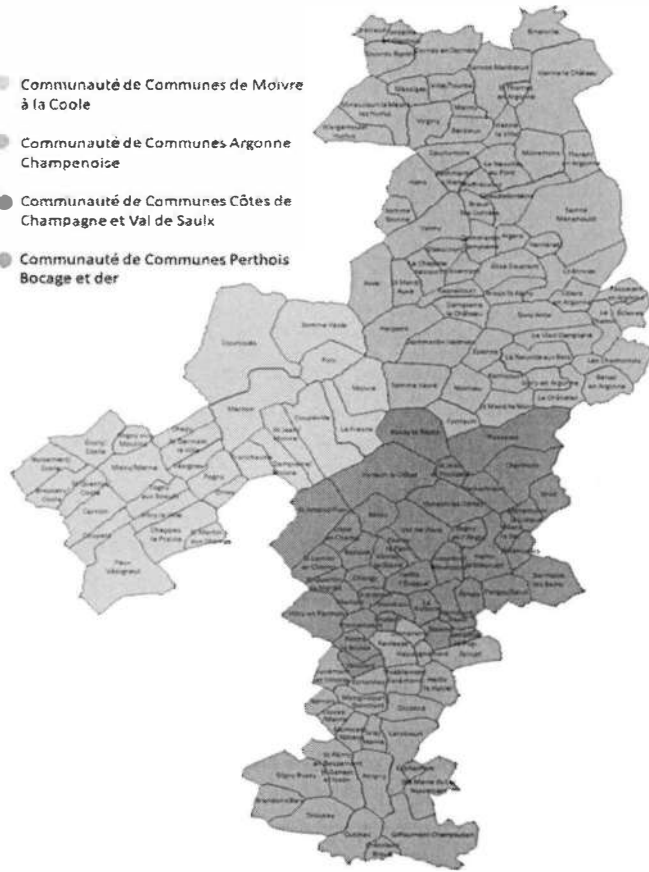
- De la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés : Ordures Ménagers Résiduelles (OMR) et des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) ;
- De la collecte en point d'apport volontaire des emballages en verre ;
- De l'exploitation de 11 déchèteries et d'une plateforme de déchets verts ;
- Du traitement des déchets
- De la gestion de la Redevance Incitative (RI)
- D'actions de sensibilisation pour la prévention et le tri des déchets ;
- De la pré-collecte (distribution et maintenance des bacs) et sacs.

Présentation du territoire du SYMSEM

2020 : 39 086 habitants
 2021 : 38 847 habitants
 2022 : 38 671 habitants
 2023 : 38 377 habitants
 2024 : 38 176 habitants
 2025 : 37 968 habitants
2026 : 37 756 habitants

4 Communautés de Communes, soit 153 communes réparties sur 2 014 km²

- Communauté de Communes de Moivre à la Coole
- Communauté de Communes Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes Perthois Bocage et der



Son personnel

Direction

Madame Aurore PERARD

Service Administratif & Comptable

Madame Laurence ROMIEU

Service Technique

Madame Yasmine SIAD | Monsieur Laurent COULMIER

Service Redevance Incitative

Madame Maryline LESCHIK

Service Communication

Madame Adeline CHARPENTIER

Service Animation

Madame Muriel MONGES

Service Accueil & Renseignement

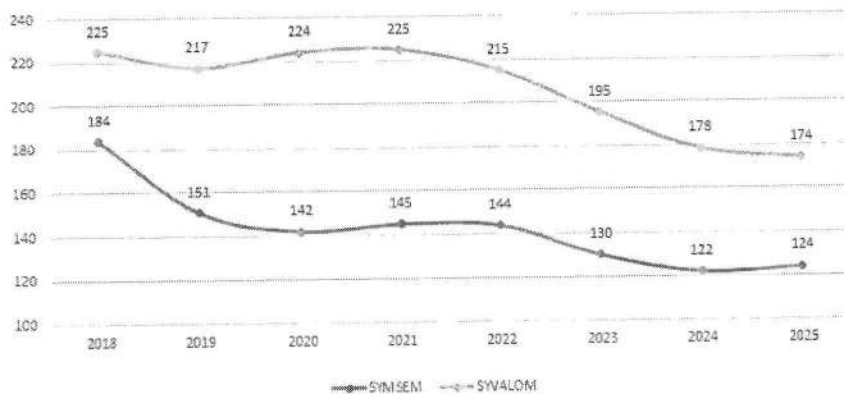
Madame Amélie VAQUERO | Madame Evelyne VOYENNE

Les ordures ménagères

En 2025, 4 700,70 tonnes d'ordures ménagères collectées



Évolution du ratio d'Ordures Ménagères Résiduelles en kg/hab./an



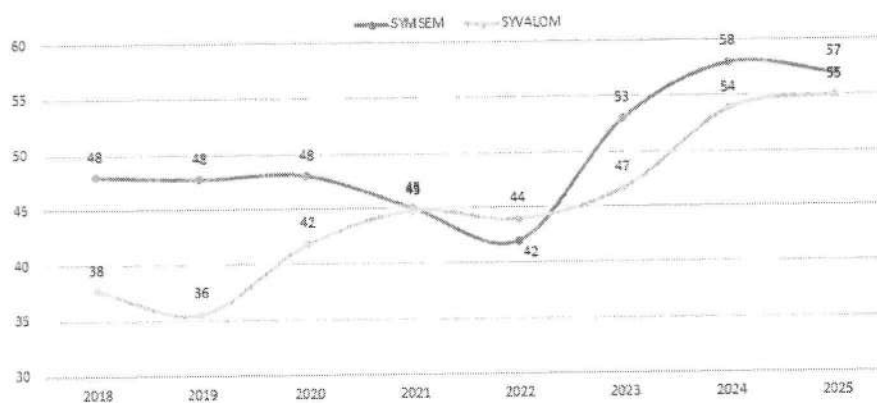
1^{er} janvier 2020, mise en place de la Redevance Incitative (2019 année blanche) avec baisse significative des tonnages des ordures ménagères.

La collecte sélective

En 2025, 2 178,62 tonnes de papiers et d'emballages collectées



Évolution du ratio de collecte sélective en kg/hab./an



1^{er} janvier 2023, passage en extension des consignes de tri conduisant à une augmentation significative des tonnages du sélectif.

Taux de refus des sacs jaunes

Date caractérisation	Taux de refus en %
03/02/2025	16,16 %
03/03/2025	11,13 %
28/03/2025	15,89 %
24/04/2025	6,01 %
02/06/2025	5,80 %
01/08/2025	13,30 %
29/09/2025	21,37 %
03/11/2025	13,76 %
28/11/2025	12,05 %
Moyenne taux de refus de tri	12,83 %

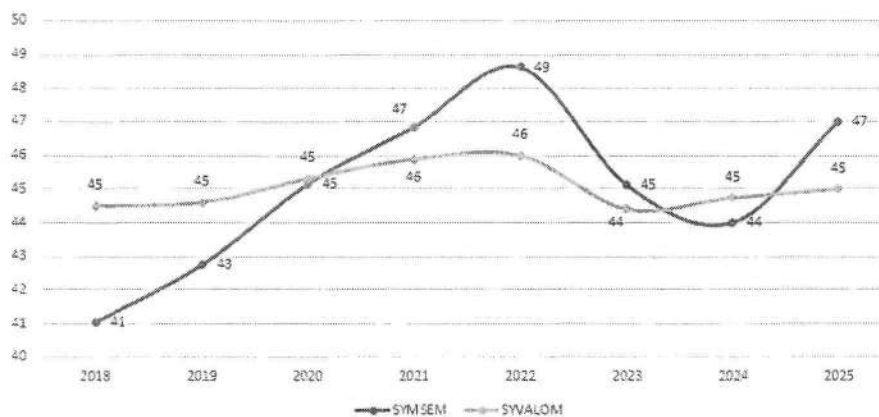
Le taux de refus de tri du SYMSEM était de 12,83 % en 2025. À titre indicatif celui du SYVALOM était de 28 % la même année.



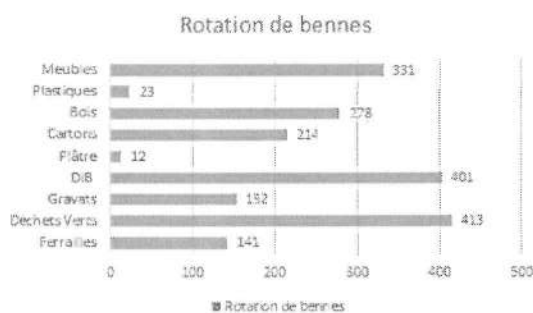
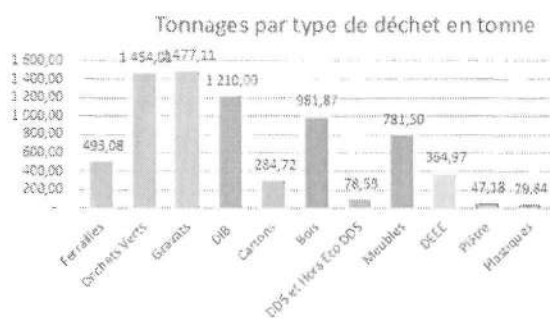
La collecte du verre



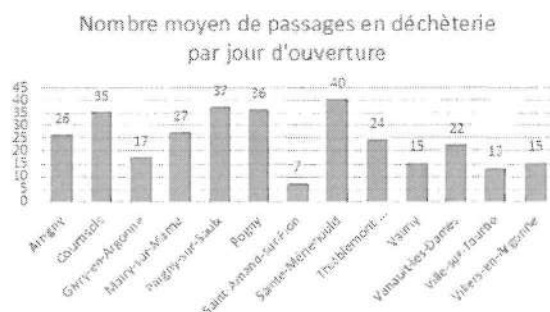
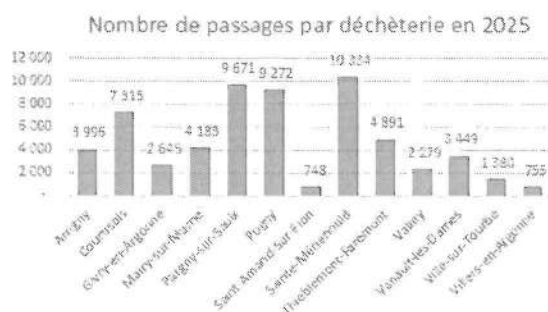
Évolution du ratio de verre en kg/hab./an



Les déchèteries

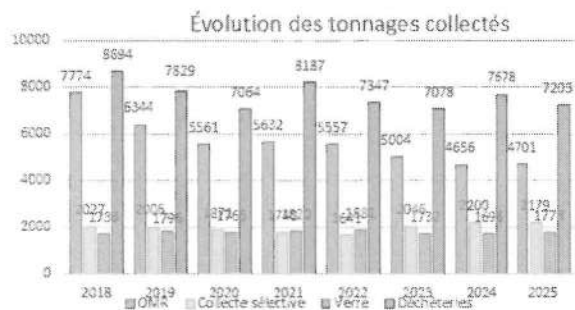
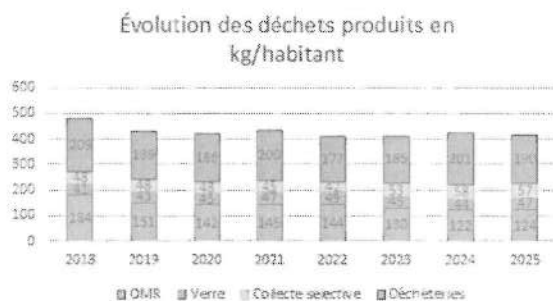


Passages par déchèterie



En 2025, la fréquentation annuelle était de 60 918 passages, soit une moyenne d'environ 3 passages / foyer sur le territoire du SYMSEM.

Évolution des tonnages



Les grands projets du SYMSEM

Les projets qui ont été réalisés au cours de l'année 2025 :

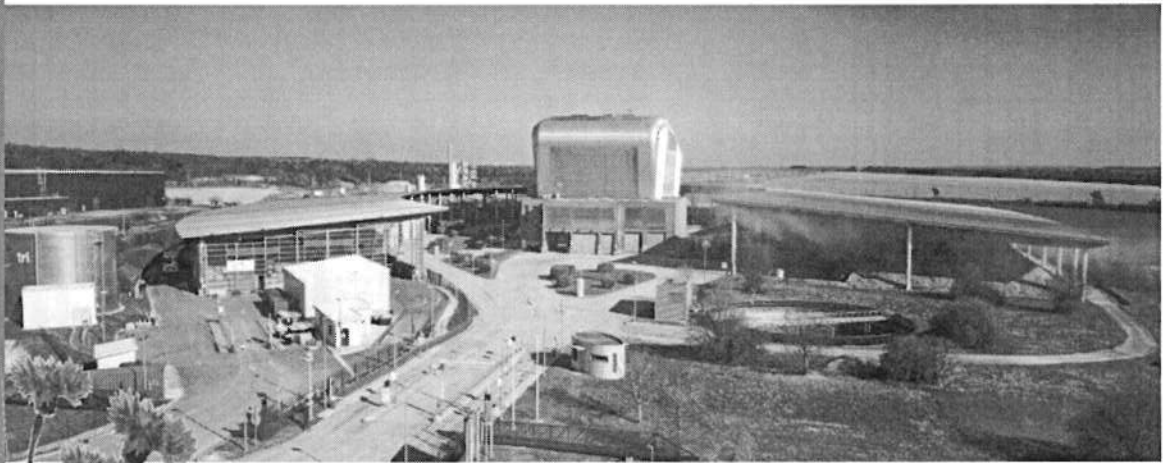
- L'ouverture de la nouvelle déchèterie de Sainte-Ménéhould ;
- La mise en place du compostage collectif sur le territoire du SYMSEM.

Les projets qui sont actuellement en cours cette année :

- L'agrandissement de la déchèterie de Pargny-sur-Saulx ;
- Le nouveau siège du SYMSEM.



SYNDICAT de VALORISATION des Ordures Ménagères de la Marne



PRÉSENTATION DU SYVALOM : SES ADHÉRENTS

Notre périmètre en 2026



11 adhérents à compétence collective

1 Communauté urbaine

2 Communautés d'agglomération

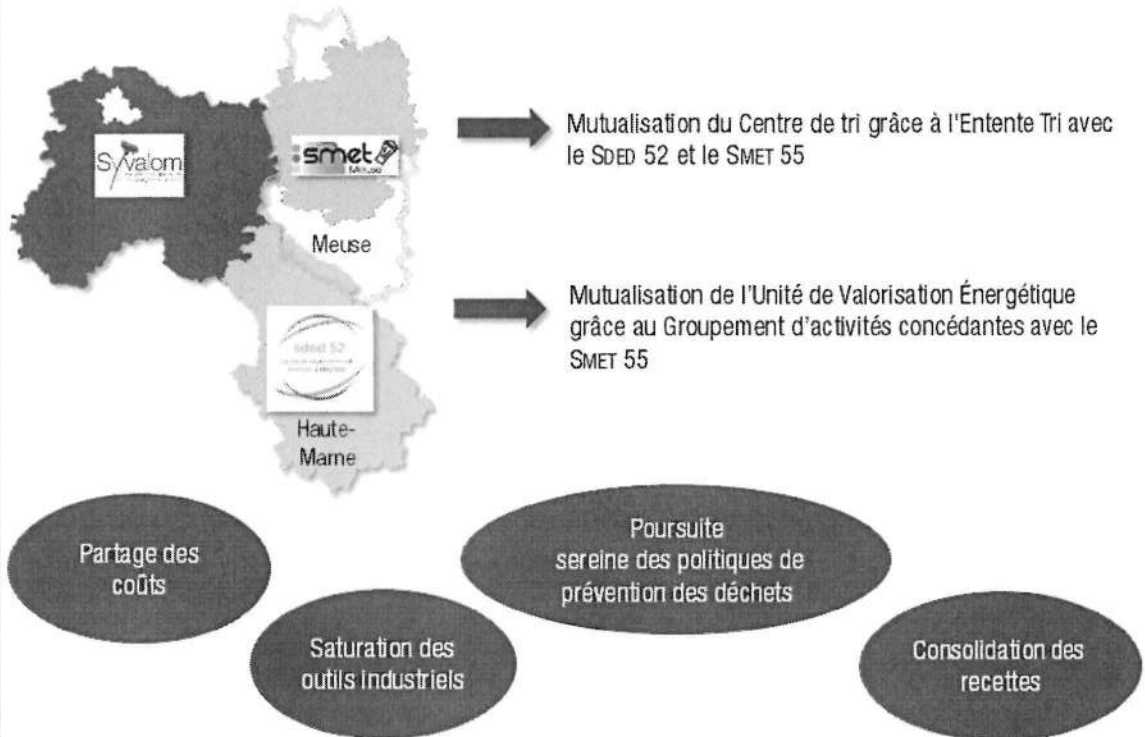
7 Communautés de communes

1 syndicat de collecte

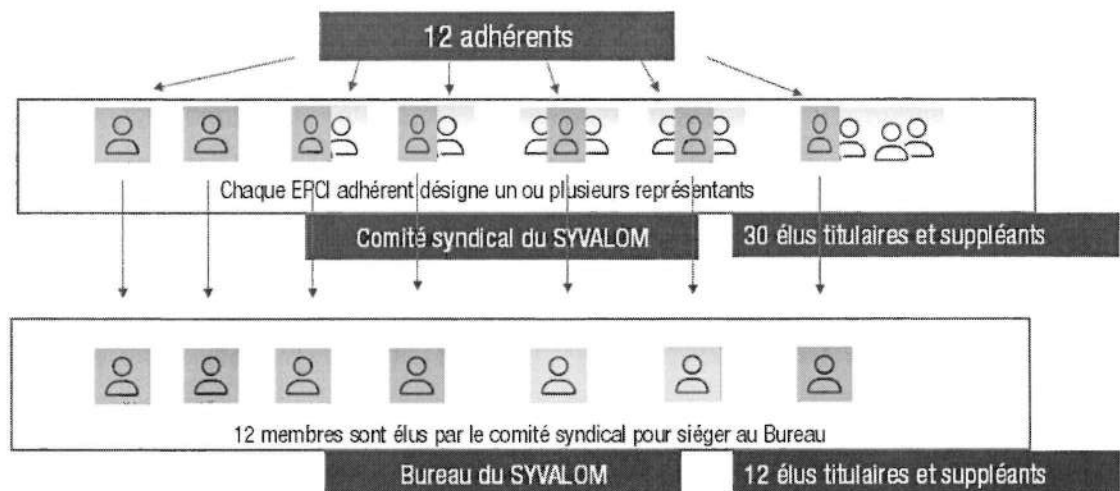
+ le Département

340 000 marnais et marnaises

PRÉSENTATION DU SYVALOM : SON PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



PRÉSENTATION DU SYVALOM : SON FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

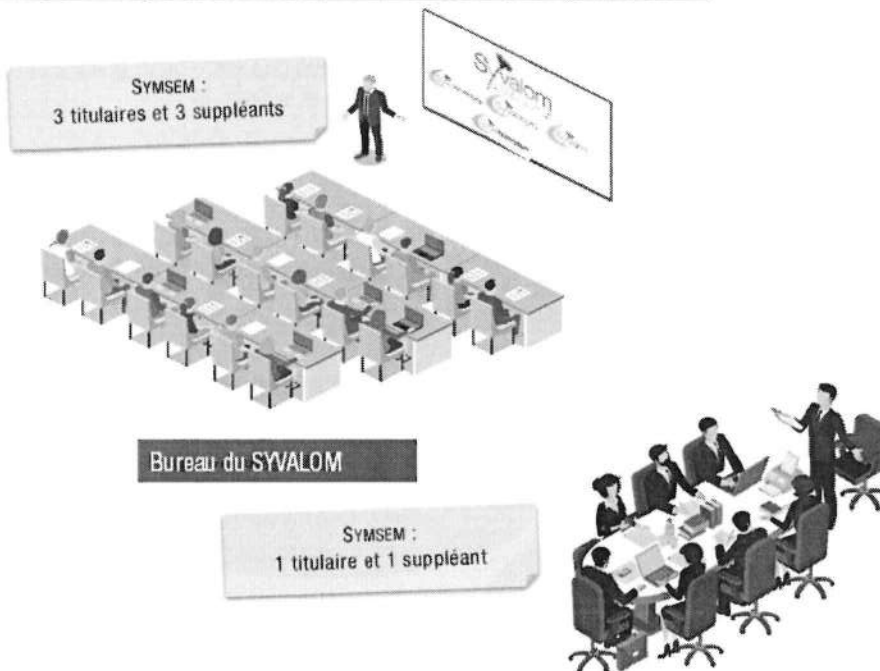


Le comité syndical élit parmi les membres du Bureau le **Président** et les **2 Vice-présidents**

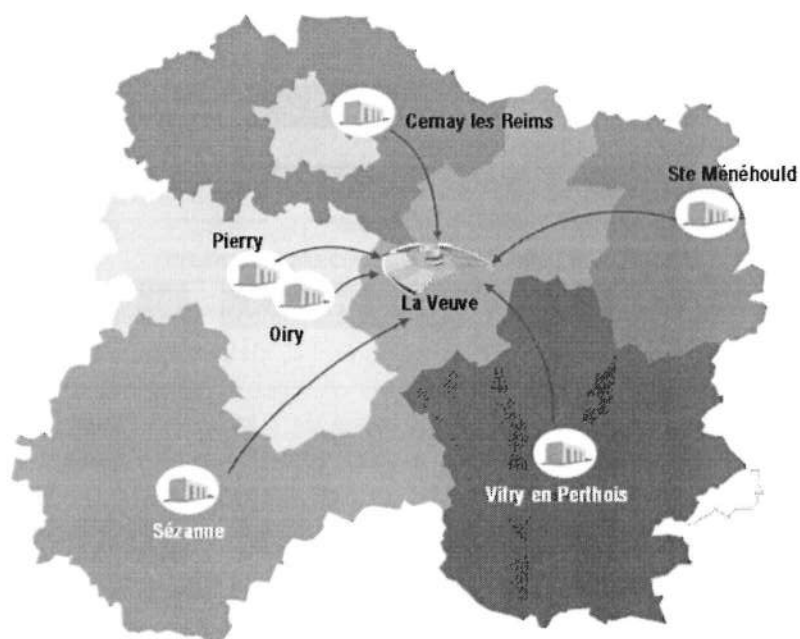
En moyenne, réunion de **7 comités syndicaux** par an

PRÉSENTATION DU SYVALOM : SON FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Comité syndical du SYVALOM : 7 réunions/an en moyenne



PRÉSENTATION DU SYVALOM : SA FILIÈRE DE VALORISATION



6 centres de transfert

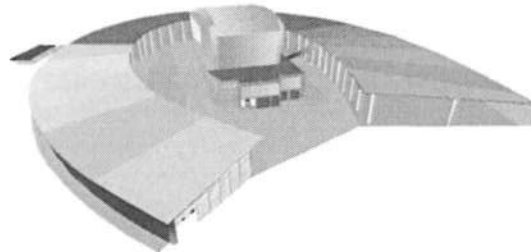


1 pôle de traitement multifilière

PRÉSENTATION DU SYVALOM : SON PÔLE MULTIFILIÈRE



PRÉSENTATION DU SYVALOM : SON PÔLE MULTIFILIÈRE



Le pôle multifilière, c'est

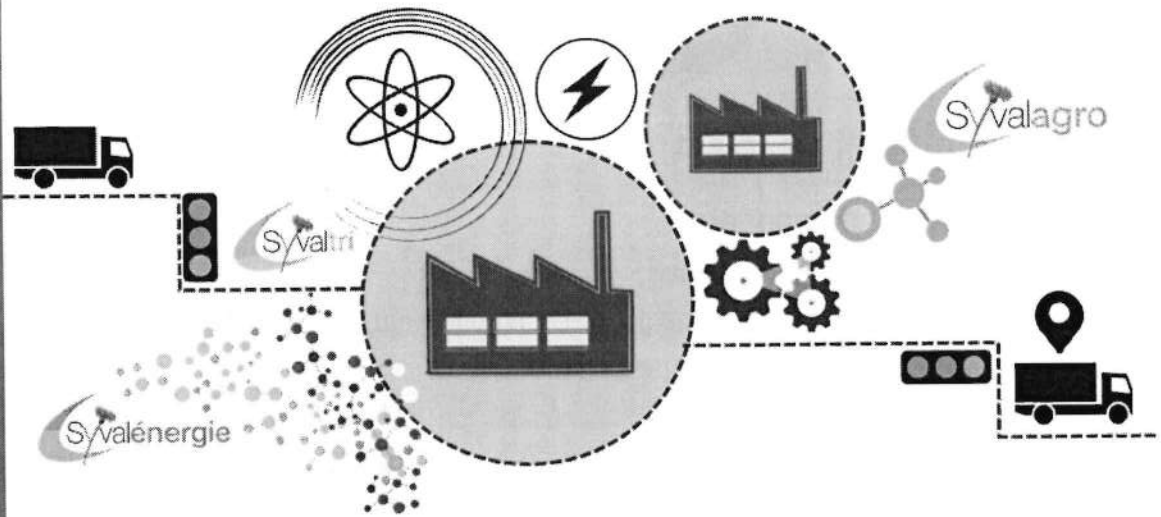
- Plus de 80 personnes :
 - Centre de tri : 42 personnes
 - Unités de Valorisation Énergétique et Agronomique : 23 personnes
 - Centres de transfert : 10 personnes
 - SYVALOM : 8 personnes
- Une capacité de traitement de 166 000 t de déchets /an
 - 110 000 t de déchets non recyclables incinérés
 - 28 000 t de biodéchets
 - 28 000 t de déchets recyclables en 2 postes

PRÉSENTATION DU SYVALOM : AUTOPSIE DE SES POUBELLES (2025)



PRÉSENTATION DU SYVALOM : SES PROJETS

- Analyser et développer les synergies industrielles



PRÉSENTATION DU SYVALOM : SES PROJETS

- Pérenniser et renforcer les partenariats avec les autres collectivités

- Enjeux :
 - Poursuivre la politique de prévention des déchets et de baisse des Ordures Ménagères et encombrants sans générer des risques vis-à-vis du fonctionnement de nos installations
 - Ne pas générer de risque de vide de four trop important → pour garantir l'attractivité de notre futur marché (en 2036)
 - Consolider le fonctionnement des installations et donc :
 - Pour l'UVE: favoriser les recettes bonus (en cas de recettes > recettes garanties)
 - Pour le CDT: garantir des coûts de fonctionnement mutualisés et optimisés

- Pistes de nouveaux partenariats :
 - UVE :
 - VALODEA: qui présentera à compter de 2026 des besoins en traitement d'OM et encombrants suite à la fermeture d'un des 2 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux
 - CDT :
 - VALODEA / REIMS: pour définir les modes opératoires en cas de besoin ponctuel de tri sur installation de substitution

PRÉSENTATION DU SYVALOM : SES PROJETS

- Développer la communication Grand-Public et l'assistance aux adhérents

- Création de supports à destination du Grand Public par le SYVALOM et mutualisation de ces derniers à l'ensemble des adhérents :
 - Mutualisation des coûts
 - Couverture de 100% du territoire
 - Communication homogène sur le territoire

- Accueil du Grand Public dans une salle dédiée
 - Proposition de plus de créneaux de visite
 - A l'appui d'outils de communication adaptés aux publics visés et variés
 - Proposition de thèmes de visite + variés permettant d'approfondir les sujets et développer des ateliers + vivants



PRÉSENTATION DU SYVALOM : SES PROJETS

- Analyser la pertinence d'une mutualisation de la gestion de certains flux en déchèteries

- Objectifs :

- Lancer une étude pour établir un état des lieux de la gestion des bas de quai de déchèteries (transport et traitement)
 - Les exutoires actuels
 - Les coûts actuels
- Mesurer la pertinence d'une éventuelle mutualisation de la gestion du bas de quai pour certains flux



- Enjeux :

- Optimiser les coûts en massifiant et mutualisant les coûts

Le secrétaire de séance

Le Président